

# COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

**Destinataires :** Intervenants CanadaGAP  
**Date :** Le 28 novembre 2022  
**Objet :** **CanadaGAP publie son rapport annuel de 2022**

CanadaGAP souhaite annoncer la publication de son rapport annuel de 2022, qui :

- présente le sommaire des activités de l'année
- met en relief les tendances en matière d'audits et de participation
- offre un aperçu des objectifs et des plans pour 2023

Vous pouvez télécharger le document à : <https://www.canadagap.ca/fr/publications/annual-report/>

Le rapport sera présenté virtuellement dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de CanAgPlus, le jeudi, 1 décembre 2022. Les membres et les intervenants auront l'occasion de poser des questions après la présentation. [Cliquez ici](#) pour obtenir des précisions au sujet de l'AGA.

## Au sujet de CanadaGAP

CanadaGAP® est un programme national de salubrité alimentaire auquel l'adhésion est volontaire et dont les normes et le système de certification visent la production et la manipulation des fruits et des légumes frais. Le programme est officiellement reconnu par le gouvernement du Canada et par GFSI (l'Initiative mondiale de l'innocuité alimentaire). Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique des experts gouvernementaux du Canada. Les guides CanadaGAP sont conçus pour permettre aux entreprises de production, d'emballage et d'entreposage de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA), pour permettre aux entreprises de remballage et de commerce en gros de mettre en œuvre de bonnes pratiques de fabrication (BPF), ainsi que les programmes HACCP, et pour les courtiers qui implantent de bonnes pratiques en matière de la traçabilité et la de gestion de leurs fournisseurs.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs » ) parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*

